

**PÔLE AMÉNAGEMENT ET TRANSPORTS**

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Secrétariat Général  
Service Foncier, Domanial et Gestion Immobilière  
Dossier suivi par Guy LAROCHE  
Tél. 05 44 30 27 04/Fax 05 44 30 27 41  
Email : glaroc@creuse.fr  
Réf. : GL/GL n° **194**

RECU le

22 MAI 2019

**Madame la Présidente  
Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze  
Ventadour  
23 Parc d'activités du Bois Saint-Michel  
19200 USSEL**

Guéret, le **20 MAI 2019**

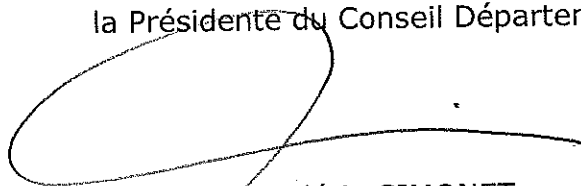
Objet : Arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale(SCOT) du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Madame la Présidente,

Pour faire suite à votre correspondance du 25 février 2019, j'ai l'honneur de vous transmettre mon avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale(SCOT) du Pays Haute-Corrèze Ventadour tel qu'il a été arrêté par le comité syndical le 19 février 2019, ce dossier n'appelant de ma part aucune observation.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma sincère considération.

la Présidente du Conseil Départemental,



Valérie SIMONET